

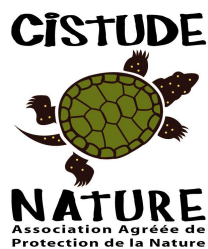
# DOSSIER DE PRESSE

## La Cistude d'Europe en Aquitaine

Avril 2006



Etude Régionale pour une gestion conservatoire de l'espèce



## **SOMMAIRE**

La conservation de la Cistude d'Europe et des zones humides	2
Le Statut	4
Distinguer la cistude (protégée) et la tortue de Floride (invasive)	7
Etude Régionale	9
Répartition et milieux occupés en Aquitaine	10
Le radiopistage	12
Contribuez à sauver la cistude - Marche à suivre	14
Le Maître d'œuvre	15

## La conservation de la cistude et des zones humides

### La Cistude d'Europe

Avec l'Émyde Lépreuse, la cistude est une des deux seules espèces autochtones de tortues d'eau douce présentes en France.

L'émergence de la Cistude d'Europe est datée à environ 2.000.000 d'années. Au cours de son expansion, elle a occupé un immense territoire. Son aire de répartition est depuis plus réduite.

Aujourd'hui, elle vit pratiquement dans toute l'Europe, au Nord de l'Afrique et à l'Ouest de l'Asie. En France, on ne l'observe plus que dans certaines régions au sud de la ligne Poitou-Charente, Centre et Bourgogne.



Elle est protégée au niveau national et européen (statuts page 4). En effet, malgré sa présence visible dans certaines régions, les populations déclinent et sont menacées sous la pression des facteurs humains : destruction et dégradation des zones humides, fragmentation des habitats (routes, urbanisation...), pollution des eaux, prélèvement d'individus dans la nature et compétition probable avec des espèces de tortues aquatiques introduites comme la Tortue de Floride (page 7) ou la Tortue serpentine.

Un vaste programme (page 9) est mené en Aquitaine par l'association Cistude Nature pour favoriser la conservation de cette espèce et de ses milieux de vie fragilisés : les zones humides.

## La conservation de la cistude et des zones humides

### Les zones humides

La Cistude vit dans les lacs, les étangs, les gravières, les ruisseaux ou les rivières à cours lent. Elle se réchauffe au soleil sur la berge ou sur des branches immergées. Elle se nourrit dans l'eau et s'y réfugie en cas de danger. Elle hiverne préférentiellement sous l'eau, dans la vase d'octobre à mars.



Les milieux de vie de la Cistude d'Europe sont ces zones humides (voir statuts de protection <http://www.mnhn.fr/mnhn/cbnp/flore/textes/detail/directive.htm> ).

Certains de ces milieux qui étaient auparavant entretenus par l'homme, ont été colonisés par des populations de cistude. Une gestion doit aujourd'hui être réalisée. En effet, une restauration et un entretien de ces zones est indispensable pour conserver les potentialités d'accueil de la cistude. Il s'agit d'entretenir le développement de la végétation qui fournit à la cistude sa nourriture et des abris, et donc favorise le développement. Il faut cependant éviter la prolifération des végétaux, qui peut affecter l'équilibre du plan d'eau, par des méthodes de gestion appropriées. L'entretien des zones humides implique également de gérer les connexions aquatiques afin de favoriser le déplacement des tortues ainsi que les échanges entre les différents sites et d'éviter l'isolement des populations néfaste à la survie de l'espèce.

Selon la directive européenne «Habitat», «les habitats naturels auxquels appartient» la cistude «et l'aire de répartition naturelle de l'espèce doivent être protégés afin qu'ils ne risquent pas de diminuer et doivent être suffisamment étendus pour que les populations se maintiennent à long terme».

## Le statut de l'espèce

**Statut** : espèce strictement protégée par la loi française depuis 1979 et une directive européenne depuis 1992.

- en France : Arrêté ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.
- en Europe : Inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (mai 1992) ;  
Inscrite à l'annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe, conclue à Berne le 19 septembre 1979.

---

### *Extraits des textes de loi de protection de la nature applicables à la cistude d'Europe*

#### **Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, conclue à Berne le 19 septembre 1979**

• Les pays signataires s'engagent à prendre des mesures de protection et de conservation de la faune et de la flore sauvage, ainsi que leurs habitats et à collaborer lorsque la conservation nécessite la coopération de plusieurs états.  
Les annexes I (espèces végétales) et II (espèces animales) listent les espèces strictement protégées :

• *Règles s'appliquant aux espèces animales strictement protégées (annexe II) :: sont prohibées*

- a. toutes formes de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle;
  - b. la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproductions ou des aires de repos;
  - c. la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente Convention;
  - d. la destruction ou le ramassage intentionnels des oeufs dans la nature ou leur détention, mêmes vides;
  - e. la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions du présent article.
-

## Le statut de l'espèce

### Espèces protégées en France Amphibiens et reptiles

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire abrogeant l'arrêté du 24 avril 1979 - Journal officiel du 9 septembre 1993 - NOR : ENVN93203044

Extrait : sont interdits la destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation, ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat des spécimens détruits, capturés ou enlevés.

(voir liste : <http://www.mnhn.fr/mnhn/cbnbp/flore/textes/detail/directive.htm>)

---

### Directive 97/62/CE

#### Adaptation de la directive 92/43/CEE "Faune-Flore-Habitat"

(ou Directive 92/43/CEE DU Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage)

<http://www.mnhn.fr/mnhn/cbnbp/flore/textes/detail/directive.htm>

- Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
- Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

### Protection des espèces

- Article 12

1. Les états membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces animales figurant à l'annexe IV point a), dans leur aire de répartition naturelle, interdisant:

- a) toute forme de capture ou de mise à mort intentionnelle de spécimens de ces espèces dans la nature;
- b) la perturbation intentionnelle de ces espèces notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration;
- c) la destruction ou le ramassage intentionnels des oeufs dans la nature;

## **Le statut de l'espèce**

- d) la détérioration ou la destruction des sites de reproduction ou des aires de repos.

2. Pour ces espèces, les états membres interdisent la détention, le transport, le commerce ou l'échange et l'offre aux fins de vente ou d'échange de spécimens prélevés dans la nature, à l'exception de ceux qui auraient été prélevés légalement avant la mise en application de la présente directive.

3. Les interdictions visées au paragraphe 1 points a) et b) ainsi qu'au paragraphe 2 s'appliquent à tous les stades de la vie des animaux visés par le présent article.

4. Les états membres instaurent un système de contrôle des captures et mises à mort accidentelles des espèces animales énumérées à l'Annexe 4 point a). Sur la base des informations recueillies, les états membres entreprennent les nouvelles recherches ou prennent les mesures de conservation nécessaires pour faire en sorte que les captures ou mises à mort involontaires n'aient pas une incidence négative importante sur les espèces en question.

## Distinguer la cistude (protégée) et la tortue de Floride (invasive)

### LA CISTUDE D'EUROPE - *Emys orbicularis* - ESPECE PROTEGEE



#### **Description :**

**Carapace :** dépasse rarement 20 cm.

**Poids :** jusqu'à un kilogramme.

**Carapace** peu bombée, ovale, en forme de galet aplati. **Dossière** brun foncé à noir ponctuée de jaunâtre. Le **plastron** peut être noir parfois taché de jaunâtre ou entièrement jaune.

Pattes palmées pourvues de griffes.

Queue assez longue et fine.

**Tête, cou et pattes** ponctués de jaune.

Les juvéniles ont une carapace ronde et mesurent 2,5 cm à la sortie de l'oeuf.

#### **Ecologie :**

**Habitat :** eaux stagnantes ou à cours lent, étangs, marais, rivières, fossés.

**Cycle de vie :** hiberne d'octobre à mars le plus souvent dans la vase. Activité principalement diurne.

**Reproduction :** une à trois pontes de 4 à 12 oeufs de mai à juillet. Creuse un nid de préférence dans des prairies sèches à proximité de son lieu de vie.

**Régime alimentaire :** zoophage et charognarde. Mollusques, insectes aquatiques, vers, cadavres de poissons et parfois grenouilles.

**Répartition :** en France, elle est présente dans certaines régions du sud de la Loire et en Corse.

**Statut :** espèce strictement protégée par la loi française depuis 1979 et une directive européenne depuis 1992.

**Quelle attitude adopter ?**

**La détention est illicite.**

**Ne jamais capturer ou déplacer des individus.**

**Si vous voyez des Cistudes, prévenez l'association Cistude Nature.**

## Distinguer la cistude (protégée) et la tortue de Floride (invasive)

### LA TORTUE DE FLORIDE - *Trachemys scripta* - ESPECE INVASIVE



#### Description :

**Carapace** : jusqu'à environ 30 cm.

**Poids** : jusqu'à 2,5 kilogrammes.

**Carapace** peu bombée mais écailles avec relief. **Dossière** olivâtre, **plastron** jaune.

**Pattes** pourvues de griffes, très longues chez le mâle.

**Tête, cou et pattes** ornés de bandes jaune orangé. Deux bandes temporales très caractéristiques rouge vif le plus souvent ou jaune orangé ou encore grises, sont situées juste derrière l'oeil.

#### Ecologie :

**Habitat** : eaux stagnantes ou à cours lent, étangs, rivières, marais, grands fleuves.

**Cycle de vie** : hiberne d'octobre à mars dans la vase. Activité diurne.

**Reproduction** : une à deux pontes d'environ 10 oeufs d'avril à juin. Creuse un nid de préférence dans des prairies sèches à proximité de son lieu de vie.

**Régime alimentaire** : les juvéniles sont carnivores et les adultes sont omnivores. Mollusques, insectes, petits poissons ou grenouilles. Appétit vorace.

**Répartition/Importation** : exportée en très grand nombre des Etats-Unis pour la vente en animalerie, elle a été relâchée dans la plupart des départements. Elle fragilise une faune déjà menacée et semble entrer en compétition avec la Cistude d'Europe.

**Statut** : la sous-espèce *Trachemys scripta elegans* (bandes temporales rouges) est interdite d'importation en Europe depuis 1997.

#### Quelle attitude adopter ?

**La vente, l'importation sont illicites.**

**Ne jamais relâcher de Tortue de Floride dans le milieu naturel.**

**Si vous voyez des Tortues de Floride, faites appel à l'association Cistude Nature.**

## Etude Régionale

### **Objectif général**

Réunir en cinq ans (2004 - 2008) les connaissances nécessaires à la conservation de la Cistude d'Europe. Mettre en place la gestion conservatoire de cette espèce menacée et de ses milieux de vie fragilisés : les zones humides.

### **Trois axes de travail :**

#### *1. Connaître la répartition de cette tortue et la typologie des zones humides qu'elle occupe*

*Recueil des données existantes (bibliographie, enquêtes) - prospection de terrain.*

#### *2. Etat des populations et de leurs milieux de vie*

*Influence des usages humains et préconisations de gestion*

*Sur des sites d'études : marquage - caractérisation morphologique et génétique des populations - observation et suivi des comportements - analyse des milieux de vie.*

#### *3. Sensibilisation et formation*

*Dépliant, site Internet, guide technique conçu à partir des informations issues des axes 1 et 2 (dont un atlas et des conseils de gestion) - animation et formation d'un réseau d'acteurs.*

### **Ce programme est encadré par :**

Un comité d'organisation,

*l'Association Cistude Nature : maître d'ouvrage*

*le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine : partenaire du maître d'œuvre*

Un comité scientifique,

Un comité de pilotage,

Un comité technique.

### **Ce programme est soutenu financièrement par :**

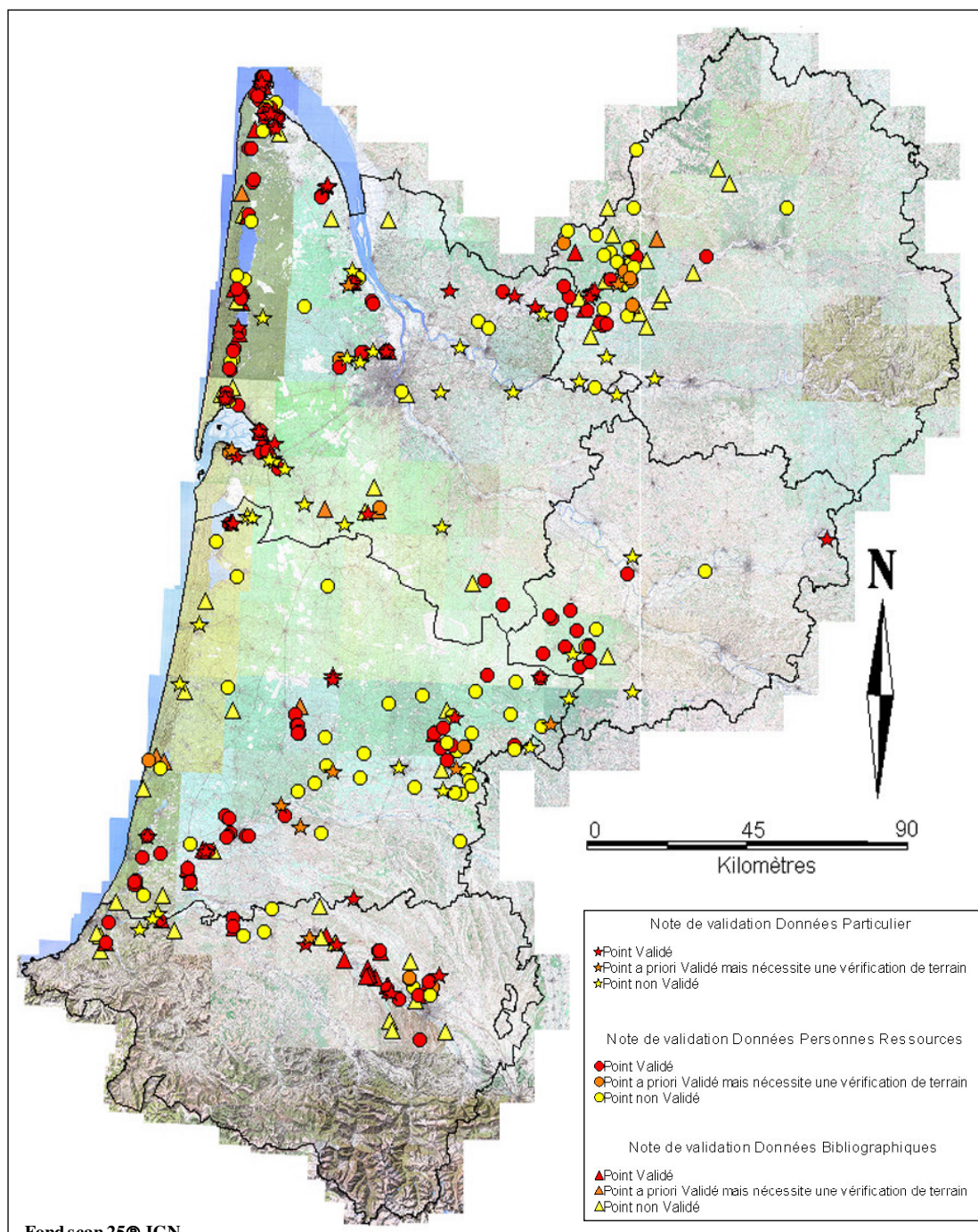
*L'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Les Conseils Généraux d'Aquitaine - Le Conseil Régional Aquitaine - La Fondation d'Entreprise Banque Populaire - La DIREN Aquitaine - La Fondation de France - La Fondation Nature & Découvertes - L'Union Européenne.*

## Répartition et milieux occupés en Aquitaine

### Répartition provisoire de la cistude d'Europe en Aquitaine

Les données de présence de la cistude d'Europe sur le territoire semblent liées au réseau hydrographique principal, hormis quelques données éparées (nord de la Dordogne, Lot).

Localisation des données de répartition de la cistude d'Europe en Aquitaine au 30 avril 2006

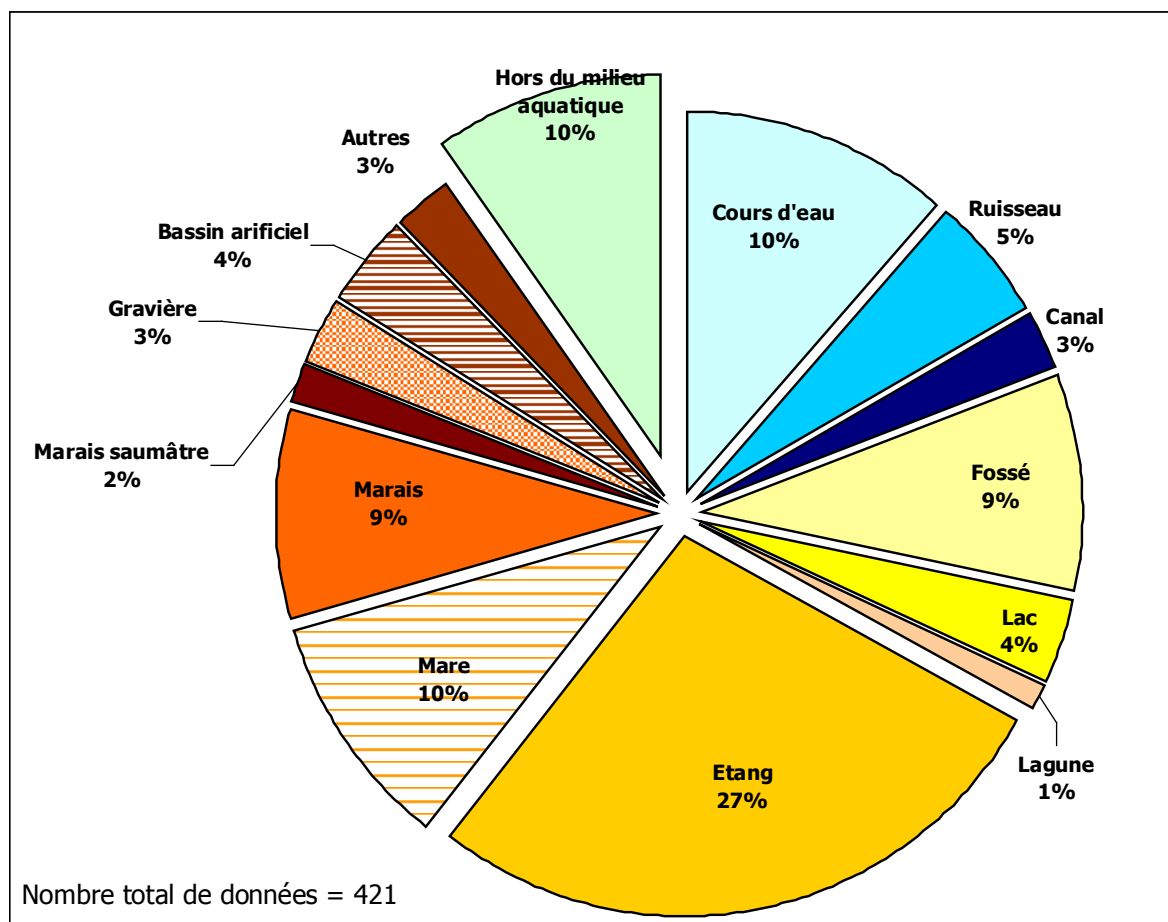


## Répartition et milieux occupés en Aquitaine

### Typologie des milieux occupés par la cistude d'Europe

La cistude est majoritairement observée dans les zones lenticques (71 % des observations se font dans des eaux calmes), mais elle utilise également certains milieux d'eau courante, à débit lent (19 % des observations sont localisées au niveau de cours d'eau ou canaux). 10 % des observations de cistude ont lieu hors du milieu aquatique. Il s'agit d'individus en déplacement traversant des routes ou chemins. 2 % des observations ont été effectuées dans des marais saumâtres. Jusque lors, ces habitats n'étaient pas considérés comme milieux de vie de la cistude, ces données constituent donc, en ce qui concerne l'Aquitaine, une originalité dans la connaissance de l'espèce et dans la réflexion à mener sur sa conservation.

**Types d'habitats occupés par la cistude au 30 avril 2006**



**Localisation des observations de cistude en Aquitaine**

Localisation des observations	Nombre et pourcentage de données par localisations		
	Dans le milieu aquatique	380 données 90,26 % du total	Eau stagnante
Eau courante (courant lent)			81 données 19,24 % du total
Hors du milieu aquatique	41 données 9,74 % du total		

## Le suivi par radiopistage

En Europe, les occasions d'observer directement les animaux sauvages dans leur environnement naturel sont rares et fugaces. L'étude de leur comportement nécessite le recours à plusieurs techniques dont le radio pistage.

En 2005, les suivis de populations de cistude d'Europe sur l'Aquitaine ont été réalisés dans une vingtaine de milieux aquatiques distincts. Ils ont été menés par Cistude Nature et son partenaire, le CREN Aquitaine, ainsi que par certaines structures du comité technique.

Les protocoles utilisés par Cistude Nature :

- "Protocole de suivi de population" → protocole de piégeage et d'observation
- "Protocole de suivi de population : radiopistage" → radiopistage.

Pour tous les sites, le protocole de suivi associe le piégeage selon la méthode de capture-marquage-recapture et l'observation des comportements d'insolation et de ponte.

**Certains sites sont aussi suivis par radiopistage.** Pour réaliser un suivi par radiopistage, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Capturer des individus adultes en fonction du nombre d'émetteurs nécessaire au suivi du programme
- Placer les émetteurs sur la dossière (voir photo suivante)



## Le suivi par radiopistage

- Relâcher les individus où ils ont été capturés
- Tester les émetteurs avec le récepteur et l'antenne (voir photo suivante)



- Suivi journalier des individus équipés de radio-émetteurs pendant la période d'activité (sortie → entrée en hibernation),
- Suivi en soirée des femelles équipées de radio-émetteurs pendant la période de ponte (mai → juillet) en complément du suivi journalier de tous les individus mâles et femelles,
- suivi hebdomadaire des individus équipés de radio-émetteurs pendant l'hibernation (entrée → sortie en hibernation).

Les données de radio-pistage recueillies sont analysées en les recoupant avec un système d'information géographique.

## Contribuez à sauver la cistude

**La Cistude d'Europe est une tortue aquatique protégée en forte régression**

**Les principales causes de sa disparition :**

- La destruction des zones humides
- Le prélèvement d'individus
- La compétition avec la tortue de Floride

Il est urgent de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de cette espèce.

### **Marche à suivre pour le public**

**Vous avez observé la Cistude d'Europe** dans son milieu naturel, vous savez où elle se trouve : ces données sont précieuses pour l'inventaire.

Merci de nous les communiquer en remplissant et renvoyant le questionnaire que vous trouverez sur le site Internet :

[www.cistude-aquitaine.net](http://www.cistude-aquitaine.net) (page d'accueil et/ou rubrique « aidez-nous »).

### **Comportement à adopter**

- la détention de la Cistude est illicite,
- sa capture ou son déplacement sont à proscrire,
- toute cistude observée doit être signalée à l'Association Cistude Nature.

## **Le Maître d'ouvrage : l'association Cistude Nature**

### **Missions et projets de Cistude Nature**

Cistude Nature est une association de protection de la nature et de sensibilisation à l'environnement.

Depuis sa création en 1995, elle mène des missions de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de communication.

Son engagement dans la préservation du patrimoine naturel prend de plus en plus d'ampleur à travers des actions de suivi d'espèces protégées et la conservation des zones humides.

### **Trois grands pôles interactifs**

- **Programme de conservation, expertise écologique**
  - Etude des milieux, inventaires faune et flore
  - Suivi d'espèces patrimoniales et de la problématique des espèces envahissantes
  - Aménagement environnemental
- **Education et sensibilisation à l'environnement - Evènementiel**
  - Pédagogie de l'environnement, sorties nature et animation tout public
  - Organisation du Festival du Film Nature du Haillan
  - Expositions
  - Conseils
- **Communication**
  - Création de logotypes
  - Conception de dépliants et d'affiches
  - Site Internet de l'association - Site Internet du festival
  - Sites Internet des différents programmes d'études
  - Plans média - Plans de communication
  - Publications
  - Colloques, conférences, symposiums
  - Lettre trimestrielle aux adhérents

### **Contacts**

Association Cistude Nature - Chemin du Moulinat - 33185 Le Haillan

Tel / Fax : 05 56 28 47 72

Site Internet : [www.cistude-aquitaine.net](http://www.cistude-aquitaine.net) - E-mail : [information@cistude-aquitaine.net](mailto:information@cistude-aquitaine.net)

Co-responsables de l'étude régionale Cistude d'Europe : Pauline PRIOL et Christophe COÏC